

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUIN 2021 A 18 H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à 18 h, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HENRI PARANTHOËN, le Maire,

Nombre de conseillers
en exercice :

15

Présents ou
représentés :

15

Présents : PARANTHOËN Henri, le Maire ; LE COQ Annyvonne, SCHUCHARD Corinne, ALLAIN Gilles, LE BRIAND Fabienne, GUILLOU Loïc, HERVO Claudine, MENOUE Laurent, BLONDEL Christine, Yoann JUMEL, CONAN Amélie, CEILLIER-VERDEIL Christine, CASTERAN Maryline, JEZEQUEL Yves.

Procuration : ANDRE Yanick ayant donné pouvoir à M. Henri PARANTHOËN, le Maire ;

Secrétaire de séance : Loïc GUILLOU

Date d'envoi de la Convocation : le 07 juin 2021

Date de l'affichage : 07 juin 2021

DELIBÉRATION N°2021-13-89 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET OUVERTURES DES PLIS – annule et remplace la délibération 2021_10_47

Par courrier en date du 11 mai dernier, le contrôle de légalité de la Préfecture nous informait que la délibération prise lors du conseil du 27 mars dernier pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres et d'ouvertures des plis n'est pas conforme au Code Général des collectivités.

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités qui prévoit :

- ✓ Dans les communes de moins de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Une seule liste a été déposée et est composée de la façon suivante :

- ✓ M. Yanick ANDRE, titulaire – Mme Claudine HERVO, suppléante
- ✓ M. Loïc GUILLOU, titulaire – Mme Maryline CASTERAN, suppléante
- ✓ Mme Christine CEILLIER-VERDEIL, titulaire – M. Yves JEZEQUEL, suppléant

Il est procédé au vote.

- ✓ **Nombre de suffrage exprimé : 15**
- ✓ **Nombre de bulletins nuls ou blancs : 0**

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

ID : 022-212201271-20210610-2021_13_89-DE

Les membres titulaires sont :

- ✓ **Yanick ANDRE, titulaire**
- ✓ **M. Loïc GUILLOU, titulaire**
- ✓ **Mme Christine CEILLIER-VERDEIL, titulaire**

Les membres suppléants sont :

- ✓ **Mme Claudine HERVO,**
- ✓ **Mme Maryline CASTERAN,**
- ✓ **M. Yves JEZEQUEL, t**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Copie Conforme

Le Maire

Henri PARANTHOËN

